

Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 16 novembre 2016

L'an deux mille seize, le seize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique BERTHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation :	8 novembre 2016
Nombre de conseillers présents	: 12	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication :	8 novembre 2016

Étaient présents : Bernard GIARD, Camille LE FLOCH, Stéphane CLEMENT, Bernadette FLAMENT, Dominique ROUSSELOT, Jean Joseph LE PAN, Anne-France NAUDIN, Pierrick THOMAS, Corinne TOULME, Hervé MICHET de la BAUME et Yann COCHENNEC.

Absents excusés ayant remis pouvoir : Hugues BANNET ayant remis pouvoir à Véronique BERTHO et Thomas PERRARD ayant remis pouvoir à Hervé MICHET de la BAUME.

Absente non excusée n'ayant pas remis pouvoir : Cécile GUILLOTTE

Secrétaire de séance : Corinne TOULME

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1 - LANCEMENT CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN « STATION CLASSEE DE TOURISME »

Le conseil municipal, en date du 12 décembre 2012 avait sollicité le classement de la commune en « Station classée de Tourisme » concomitamment avec les trois autres communes de l'île pour une instruction conjointe des dossiers au vu de la particularité insulaire. Les règles d'instruction n'ayant pas évolué dans le cadre de l'ordonnance du 26 mars 2015, et sans préjuger des évolutions réglementaires qui pourraient intervenir, il apparaît opportun de relancer l'instruction de notre dossier pour un classement au 1^{er} janvier 2018.

La Commune répondant aux conditions de classement en station classée de tourisme, les élus émettent un avis favorable.

2 – ACTIVITES DE CAMPING ET DE CARAVANING A LANNIVREC : FIN D'EXERCICE

Le 19 novembre 2015, une délibération avait été prise pour mettre fin à l'activité caravaning du camping de Lannivrec. Aujourd'hui, Madame le Maire propose aux conseillers de mettre fin également à la location des mobil-homes et de conserver la location des gîtes et chambres d'hôte ainsi que les services douches et laverie. Les élus émettent un avis favorable à l'unanimité.

3- VENTE DE 6 MOBIL-HOMES : FIXATION DU PRIX DE VENTE

Suite à l'arrêt de l'activité location de mobil-homes, Madame le Maire propose la vente de 6 d'entre eux. Les membres de la commission finances proposent de les vendre aux tarifs suivants :

- Les mobil-homes de 2008 : 6000 € l'unité
- Les mobil-homes de 2009 : 8000 € l'unité.

Les mobil-homes sont entièrement équipés et les frais d'enlèvement seront à la charge des acquéreurs.

Madame le Maire souhaite rappeler que les mobil-homes seront vendus uniquement à des professionnels du tourisme et non à des particuliers.

4- AIDE FINANCIERE POUR LE PROJET ARISS A L'ASSOCIATION ASTRONOMIQUE DE BELLE-ILE

Le collège Michel-Lotte est l'un des deux établissements nationaux à avoir été sélectionné pour le projet ARISS. Ce dernier consiste à suivre et à entrer en communication avec Thomas PESQUET, astronaute français qui s'envolera pour la station spatiale internationale.

Afin de disposer de tous les outils pour suivre ce projet, l'Association Astronomique de Belle-Ile demande une aide financière aux communes de l'île.

Les élus votent à l'unanimité la somme de 250 euros.

5- DECISION MODIFICATIVE N°02/2016 – BUDGET COMMUNE

Afin de pouvoir régler des factures, le conseil municipal doit voter la décision modificative du Budget Commune suivante.

Investissement

<u>Dépenses</u>	Ch. 21	Art 2135	:	+ 18 500.00 euros
<u>Dépenses</u>	Ch. 23	Art 2318	:	- 18 500.00 euros

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Ch. 014	Art 73925	:	+ 2 000.00 euros
<u>Recettes</u>	Ch. 74	Art 74121	:	+ 2 000.00 euros

La décision modificative n° 02/2016 est votée à l'unanimité.

6 – SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE

Le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est supprimé et le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est créé. Le tableau des effectifs est donc modifié en ce sens en date du 18 octobre 2016.

8- TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) : Appel à projets communaux

Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé en septembre 2014 un appel à projet intitulé « Territoires à énergie positive et pour la croissance verte » (TEPCV).

La procédure de cet appel à projet se déroule en deux temps :

- 1 – Une sélection de candidatures sur dossiers,
- 2 – La validation d'un programme d'actions à engager avant fin 2017 et du plan de financement prévisionnel associé.

La commune a confié à l'AIP le soin de répondre à l'appel à projet pour son compte et celui des autres îles de Bretagne.

Dans ce contexte, il est proposé de valoriser dans la convention financière les deux actions suivantes, pour lesquelles la commune est maître d'ouvrage :

➤ Achat d'un véhicule électrique

Le coût total du véhicule étant de 18705 €, le montant de l'aide TEPCV attendue pour ce projet est de 8 664 € et le bonus écologique de 6 300 €. Restera à charge de la commune, 21 % du montant soit 3 741 €.

➤ Amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics

Le coût total des travaux pour la salle de Lannivrec s'élevant à 80 000 €, le montant de l'aide TEPCV attendue pour ce projet est donc de 32 000 € et le bonus écologique de 8 000 €. Restera à charge de la commune, 50 % du montant soit 40 000 €.

9- RAPPORT ACTIVITES 2015 ET COMMUNICATION DES BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER

Madame le Maire a donné lecture du rapport d'activités 2015 de la CCBI.
Tous les documents sont consultables en mairie.

10 – INFORMATION DE MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 21

Madame le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° 10 du 23 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

132. Décision du 20.09.2016

Achat ordinateur – Bureau DGS étage
LDLC Pro

Montant : 1 064.70 euros TTC

133. Décision du 21.09.2016

Installation des logiciels sur ordinateur étage
JVS-Mairistem

Montant : 180.00 euros TTC pour l'installation des logiciels et 30.00 euros TTC pour la maintenance logiciels/an

134. Décision du 26.09.2016

Rénovation électricité-informatique-téléphone bureaux étage mairie
SARL Bichelot-Darras

Montant : 9 097.03 euros TTC

135. Décision du 26.09.2016

Lave-vaisselle cuisine de Lannivrec
Delanoë-Froid-des Isles

Montant : 2 982.00 euros TTC

136. Décision du 27.09.2016

Fourniture d'un SWITCH – Bureaux étage mairie
SARL Bichelot-Darras

Montant : 196.80 euros TTC

137. Décision du 04.10.2016

Produits entretien école
Bretagne Sud Hygiène

Montant : 190.13 euros TTC

138. Décision du 07.11.2016

Contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs
Farago Morbihan

Montant : 3 072.00 euros HT

139. Décision du 07.11.2016

Pose et dépose des illuminations festives
Garczynski Traploir Morbihan

Montant : 10 332.00 euros TTC

140. Décision du 07.11.2016

Produits entretien pour l'école
Groupe Pierre Le Goff

Montant : 448.95 euros TTC

141. Décision du 09.11.2016

Sapins de Noël

Sapins de Noël Bretons

Montant : 320.60 euros TTC

11- Information de Madame le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière : Information n° 6

Madame le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° 11 du 23 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière,

Décision du 06.09.2016

Emplacement 130 – Durée 30 ans

Montant : 150.00 euros TTC

Décision du 06.09.2016

Emplacement 71 – Durée 30 ans

Montant : 150.00 euros TTC

Décision du 16.11.2016

Emplacement 1019 – Durée 30 ans

Montant : 150.00 euros TTC

12- DIVERS

Retour de Méaudre

Le week-end du 11 novembre, une délégation de 32 Locmariaistes s'est rendue à Méaudre pour fêter les 25 ans du jumelage. Accueil chaleureux et réussi, comme à chaque rencontre, la neige était au rendez-vous et l'ambiance festive.

Reconnaissance de notre spécificité insulaire

Lundi 14 novembre, l'Assemblée nationale soumettait au vote des parlementaires un amendement au projet de loi de finances 2017 concernant l'institution d'une dotation communale d'insularité.

Ainsi, il a décidé d'attribuer aux « îles communes » métropolitaines une dotation de 4 millions d'euros qui sera répartie entre elles au prorata de leur population et qui permettra de compenser les charges liées à l'insularité.

Nouvelle procédure de délivrance des CNI

A compter du 1^{er} décembre 2016, les demandes de cartes nationales d'identité seront toutes effectuées dans une même collectivité suite à la réforme du « Plan préfectures nouvelle génération ». Une soixantaine de demandes de cartes sont établies par an à Locmaria. La Commune de Le Palais se retrouvant avec une surcharge de travail, une réunion est prévue prochainement afin d'organiser la centralisation de ce service en mutualisant éventuellement le personnel entre les deux communes. Les habitants de Locmaria devront donc se rendre à la mairie de Le Palais pour toute demande de carte d'identité ou de renouvellement.

Urbanisme

A l'initiative de la Commune de Bangor, une réunion publique d'information aux habitants sera programmée prochainement. Elle sera présentée par nos avocats afin d'expliquer les points législatif, réglementaire et jurisprudentiel ainsi que le futur PLU. Elle aura lieu à la salle de Bangor. Les communes de Palais et Sauzon ne souhaitent pas s'associer à cette démarche mais toutefois, toute la population de l'île y est invitée.

Recours au village de Samzun : l'AALLPA, Association pour l'Application de la Loi Littoral en Pays d'Auray a attaqué un permis de construire au village de Samzun. Le Tribunal Administratif a donné raison à la commune et autorise le pétitionnaire à poursuivre la construction.

Prévention et luttes :

1. **FRELONS ASIATIQUES** (classé espèces invasives depuis le 13 juillet par la Commission Européenne) : à ce jour 19 nids ont été détruits par les apiculteurs de BI contre une douzaine en 2015. Si vous voyez une grosse masse ronde et grise dans un buisson ou un arbuste : signalez-le aux 06.25.46.21.63 ou 07.82.28.92.73.
2. **LES RONGEURS** : Sté FARAGO 3072,00 euro pour 4 passages par an : vérification des boîtes, gestion des stocks. Il serait souhaitable d'avoir un référent par village.
Recrudescence de rats depuis plusieurs hivers (hiver doux, maïs restés dans les champs...)
Pour info : gestation de 3 semaines
Dans de mauvaises conditions 1 rat a 3 portées de 6 petits
Dans de bonnes conditions c'est 5 portées de 12 petits.
Un petit est apte à se reproduire à l'âge de 3 mois dans de mauvaises conditions et 2 mois 1/2 dans de bonnes conditions.
Il est donc demandé aux habitants de s'engager à participer à la lutte contre ses rongeurs souvent porteurs de maladies.

Primaires de la Droite et du Centre

Les dimanches 20 et 27 novembre prochains de 08h00 à 19h00 à la Salle Bleue en mairie de Le Palais pour toute l'île.

Tout citoyen français inscrit sur les listes électorales aux 31 décembre 2015 ou âgé de 18 ans à la date de l'élection présidentielle peut voter même sans être adhérent à un parti.

Pour voter, il faut obligatoirement présenter une pièce d'identité, la carte d'électeur n'étant pas nécessaire.

Il faut également s'acquitter de la somme de 2.00 euro et de signer la charte.

Ces primaires ne sont pas des élections « classiques », c'est pourquoi quelques soient les primaires, il est demandé une participation financière pour pouvoir voter.

Les primaires de la Gauche auront lieu en janvier prochain.

Horaires d'hiver de l'accueil de la mairie :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Il est possible de prendre un rendez-vous en dehors de ces permanences si les horaires ne vous conviennent pas.

Incivilités et dégradations sur les bâtiments publics

Les incivilités et les dégradations ont un coût pour la collectivité et causent des préjudices aux habitants. Il est rappelé que la cour de l'école n'est accessible qu'aux élèves pendant les heures de classe, un skate parc est toujours à la disposition de tous à Lannivrec.

Dates à venir

-Marchés de Noël :

- des Artisans d'arts de Belle Ile les 3 et 4 décembre à Lann Ivrec
- de l'école communale le 10 décembre sur la place de Méaudre.

-Repas des Aînés de la Commune le dimanche 11 décembre à midi à la Salle de Lann Ivrec.

-Vœux du Maire de Locmaria, le dimanche 15 janvier 2017 à 11 heures, salle de Lannivrec.

La séance est levée à 20 h 00.

